

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE  
ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LÈS-  
ELBEUF

OBJET

Finances Locales  
7-1 Décisions  
budgétaires  
Tarifs 2023

Mise à jour des surfaces  
et des tarifs des jardins  
familiaux

DATE DE CONVOCATION  
18 novembre 2022

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 28

La Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter

de sa publication et/ou  
de sa modification.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022  
Affichage : 07/12/2022

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2022-11-100

L'an deux mil vingt deux  
le vingt quatre novembre deux mil vingt-deux à dix huit heures  
trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

## Etaient présents :

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – Mme DELOBEL – M. GOMIS – Mme DUDOUEU – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme VANDEL – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – M JEANJEAN – Mme CREVON – M. BIGOT- Mme BOSQUIER – M. LE NOE – Mme DESANGLOIS

## Excusés ayant donné pouvoir

M. GESLIN Francis à Mme MEZRAR

Mme SEMIEM à Mme ESCLASSE

Mme MALINGE à Mme DELOBEL

M. BRUNET à M GOMIS

M MIZABI à Mme DUDOUEU

M. Frédéric GESLIN à M SACHOT

Mme DUCHEMIN à Mme QUOD-MAUGER

M. PETIT à M ROGERET

M. LEMAIRE à Mme BARRIERE

M. BULARD à Mme DESANGLOIS

Mme FRIBOULET à M LE NOE

## Excusés

Mme DUVAL

**Mme DESANGLOIS** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Madame Laurence ESCLASSE, Adjointe à la Maire en charge de l'urbanisme, des travaux, du développement économique, des commerces et services.

La Municipalité met à disposition des jardins situés rue Galbois et rue Gravetel afin de permettre aux habitants de Saint-Pierre-lès-Elbeuf, désireux de pratiquer le jardinage, d'exercer leurs connaissances et leur désir de cultiver une parcelle de terrain. Cette mise à disposition contribue à maintenir et développer les liens sociaux, une agriculture et une alimentation de proximité, le développement durable et le pouvoir d'achat - le coût étant abordable.

18 jardins au total sont proposés à la location, ainsi répartis :

- 10 jardins Rue Galbois ;
- 8 jardins Rue Gravetel.

Les tarifs par mètre carré de jardin n'ont pas été augmentés depuis 2017 et resteront jusqu'à nouvel ordre ceux appliqués jusqu'alors, à savoir 0,28€/m<sup>2</sup>/an pour les jardins rue Galbois et 0,30€/m<sup>2</sup>/an pour ceux rue Gravel, comme approuvé par la délibération n°2021-12-102 du Conseil municipal du 16/12/2021.

Les travaux entrepris rue Galbois et le réaménagement du parking du groupe scolaire Malot-Verne ont modifié à la marge les surfaces de certains jardins familiaux qui y sont accolés. Une emprise de ceux-ci a été nécessairement réallouée à ce nouvel aménagement. La surface des jardins rue Galbois portant les numéros 1 à 6 s'en trouve réduite :

Jardin n°	1*	2	3	4	5**	6	7	8	9	10
Surface avant les travaux (en m <sup>2</sup> )	135	135	182,5	122,5	122,5	167,5	158	158,5	144	144
Surface amputée (en m <sup>2</sup> )	30	30	36	24	24	33	0	0	0	0
Surface après les travaux (en m <sup>2</sup> )	105	105	146,5	98,5	98,5	134,5	158	158,5	144	144
Tarif annuel avant les travaux (en €)	37,8	37,8	51,1	34,3	34,3	46,9	44,24	44,38	40,32	40,32
Tarif annuel après travaux (en €)	29,4	29,4	41,02	27,58	27,58	37,66	44,24	44,38	40,32	40,32

\* parcelle mise à disposition gracieusement par la Ville à l'école Jules Verne

\*\* parcelle actuellement non louée

Il est précisé que cela a été fait après accord des actuels locataires des parcelles.

La surface des jardins rue Gravel n'a, elle, pas fait l'objet de modification : chaque parcelle a une surface de 250 m<sup>2</sup>.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver cette modification de surface et, conséquemment, le montant de la location des jardins concernés par une diminution de leur surface.

## Vu

Le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29 ;

Le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.561-1 et suivants ;

Le Code de l'environnement ;

La délibération n°2021-12-102 du Conseil municipal du 16/12/2021 approuvant le tarif par mètre carré de location des jardins familiaux à compter du 01/01/2022.

## Considérant

Que le réaménagement des abords du groupe scolaire Malot-Verne ont entraîné la modification de la surface de certains jardins familiaux, nécessitant de revoir le montant de la location de ceux-ci ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : **28**

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'approuver les nouvelles surfaces des jardins familiaux, présentés ci-dessus, et de modifier en conséquence les conventions et les montants de location des jardins impactés, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 ;

**Article 2** : d'autoriser Madame la Maire à proposer les jardins à la location via des conventions de mise à disposition annuelle et temporaire, et de signer tout acte relatif à ces locations.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits